



SOUTH AFRICA

INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Population estimée

✔ 55.7 millions

Classement au GCI 2020

✔ 8ième en Afrique
59ème au monde

Indice de Développement des Nouvelles technologies

✔  50%

Classement à l'échelle des nations (NCSI)

✔ 88è sur 160 pays

Développement de politique de cybersécurité au niveau du pays.

Indicateur d'évaluation :

Le gouvernement ou l'État dispose d'un comité, d'un conseil, d'un groupe de travail,...etc. pour la coordination de la politique de cybersécurité au niveau national.

✔ Oui (14%)

Analyse et information sur les cybermenaces au sein du pays

✔ Non

Formation dans le domaine de la cybersécurité : Licence, Master ou Doctorat.

✔ Oui à 44%

Participation aux actions de coopération internationale pour la lutte contre le cybercrime - Contribution

✔ Oui

Rapport disponible sur [ITU INT](#)

L'indice de développement des technologies de l'information et de la communication est un indice synthétique publié par l'Union internationale des télécommunications des Nations unies sur la base d'indicateurs convenus au niveau international.

Site officiel [NCSI](#)

[Cadre de la politique nationale de cybersécurité pour l'Afrique du Sud, 2012](#)

- » [Genii Institute- Bachelor's Degree in Cyber Security](#)
- » [ISACA Chapter](#)

- » Le pays est membre du [FIRST](#) et de [AfricaCERT](#)
- » <https://www.trusted-introducer.org/directory/teams/sa-nren-csirt.html>



INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Existence d'un cadre légal pour identifier les OIV du pays.
Autorité compétente pour la supervision des actions majeures de cybersécurité

✔ Oui

[Loi sur la protection des infrastructures critiques, 2019](#)

Mécanisme d'identification numérique unique des citoyens

» Élément d'évaluation :

Le gouvernement fournit un identifiant unique et permanent à tous les citoyens, résidents et personnes morales.

- » Régulation de l'identification numérique.
- » Horodatage réglementé.



Oui à 78%

- » [Article 7 de la loi sur l'identification, 1997](#)
- » [Article 14 de la loi sur les sociétés, 2008](#)
- » [Article 13 de la loi sur les communications et les transactions électroniques, 2002](#)
- » [Chapitre 6, partie 1](#)

Existence d'une loi sur la protection des données et acteurs



Oui à 100%

- » [Loi sur la protection des informations personnelles, 2013](#)
- » [Régulateur de l'information conformément au chapitre 5, partie A de la loi sur la protection des informations personnelles, 2013](#)

Existence d'un CERT ou CSIRT au niveau du pays

✔ Oui

[UCT CSIRT, SANReN CSIRT, cybersecurityhub](#)

Fonctionnement des services de répression du cybercrime au sein du pays

✔ Oui

[Le centre de cybersécurité est l'équipe nationale sud-africaine de réponse aux incidents de sécurité informatique \(CSIRT\).](#)



INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

Participation aux exercices internationaux de gestion de crises cyber

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

❌ Non

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Lutte contre la cybercriminalité Investigation Numérique

✅  Oui à 100%

» Chapter 2, Parts I - III of the Cybercrime Act, 2020

» La Direction des enquêtes sur les crimes prioritaires (DPCI) a pour mandat de prévenir, combattre et enquêter sur les infractions prioritaires nationales, en particulier la grande criminalité organisée, la grande criminalité commerciale, la grande corruption et la cybercriminalité. La DPCI comprend une unité de criminalité électronique (ECU).

» Special Investigation Unit Chapter 6 of the Cybercrimes Act, 2020

Sources : [NCSI](#)

Données issues de l'évaluation du 19 Octobre 2021

[Global Cybersecurity Index](#)

[AfricaCERT](#)